

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-22-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 novembre 2021

DELIBERATION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

SEANCE DU 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention d'objectifs 2021-2023 avec l'Association Lorraine d'Accompagnement à la Création et au développement d'Activité (ALACA)

N° de délibération : 22

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

L'association ALACA (Association Lorraine d'Accompagnement à la Création et au développement d'Activité), depuis sa création en 1994, a pour objectifs de favoriser l'initiative économique, accompagner les créateurs/repreneurs d'entreprises dans leurs démarches, assurer le suivi de la jeune entreprise, mettre en relation les porteurs de projet et les jeunes entrepreneurs en vue d'échanges, de mise en place d'actions communes et participer à la revitalisation du tissu socio-économique local.

L'association intervient essentiellement auprès d'un public en situation précaire : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou d'autres allocations, jeunes de moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, travailleurs reconnus handicapés.

Le groupe ALACA accompagne chaque année environ 250 porteurs de projet qui trouvent ainsi le conseil, l'aide et le soutien nécessaire à l'étude, au développement et à la concrétisation de leur projet.

Une première convention a été signée entre les deux parties en 2009 et a été reconduite à chaque échéance.

Un suivi régulier de l'activité de l'association, réalisé par la Communauté de Communes, met en avant un bilan satisfaisant. Au cours de l'année 2020, ALACA a apporté un conseil individualisé à 38 porteurs de projet issus du Bassin de Pompey. Ils ont pu bénéficier de 147 heures de conseil adapté à leurs besoins (dont 42 rendez-vous pour 71,5 heures de conseil sur la convention de partenariat avec le Bassin de Pompey). 3 plans d'affaires ont été montés sur le Bassin de Pompey. L'association a dépassé ses objectifs en 2020 et vu la tendance de création 2021 et de demande d'accompagnement, le volume d'activité risque d'être plus élevé qu'en 2020 (qui a vu les objectifs dépassés).

Il est proposé de continuer d'accompagner cette association à travers le financement de rendez-vous d'accompagnement et de montage effectif de plans d'affaires pour les porteurs de projet du territoire de la Communauté de Communes.

Le financement proposé, correspond à :

- 50 heures de conseil avec des porteurs de projet issus du territoire (dans la limite de 18 rendez-vous d'accueil par an)
- 430 euros par montage de plans d'affaires (dans la limite de 4 plans d'affaires par an).

Il vous est proposé d'apporter à ALACA un concours financier s'élevant au maximum à 4 220 € par an au cours des exercices 2021, 2022 et 2023, selon la convention jointe.

D'autre part, l'association a été retenue dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région Grand Est pour organiser des séminaires pour les femmes qui entreprennent. Cette action vise à mettre en avant l'entrepreneuriat féminin comme source de projet pour les territoires du Val de Lorraine.

Il vous est proposé d'accompagner exceptionnellement cette action en 2021 afin d'organiser le « Séminaire pour Elles », du lundi 15 novembre au vendredi 19 novembre 2021 sur le Bassin de Pompey, à hauteur de 250 € et de mettre à disposition la salle de réunion Delta Affaires pour ce séminaire, soit une aide totale du Bassin de Pompey valorisée à 500 €.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention qui lui est présentée.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-22-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception en préfecture : 02/12/2021

APPROUVE la aide exceptionnelle pour 2021 pour l'organisation du « Séminaire pour Elles ».

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

IMPUTE les dépenses afférentes sur la ligne ECO INS ASSO 65 90 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC